

Gestion des Subventions Aux Associations
Mairie de Palavas-les-Flots
16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
Téléphone : 04.67.07.73.30
associations@palavaslesflots.com



Année 2024

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION SPECIFIQUE

Seulement pour les animations spécifiques (hors budget de fonctionnement)

**Le dossier doit être déposé en Mairie auprès du Service :
Gestion des Subventions Aux Associations**

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION :

DOSSIER DEPOSE LE :

- BUDGET PRINCIPAL VILLE
- BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE
- CCAS

SUBVENTION DEMANDEE :

SUBVENTION OBTENUE :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

- Les statuts régulièrement déclarés
- Le récépissé de la déclaration en Préfecture de l'association
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau,...)
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal original au nom de l'association** (conformément aux règles imposées par la Direction Générale des Finances Publiques, aucun versement ne sera effectué par la trésorerie de Mauguio en l'absence du RIB original)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés et le dernier rapport d'activité
- **(À l'exception des associations nouvellement créés)**
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité

- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée

- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association
- Le compte rendu financier de l'action financée

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM

Sigle

Numéro Siret

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture.....

Date de publication de la création au journal officiel

Objet social et activités principales réalisées

.....

Adresse du siège social.....

Code postal

Commune

Téléphone Fax.....

Site internet.....

.

Adresse de correspondance si différente du siège

.....

.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet à préciser – pas de sigle)

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales (entreprises, associations, collectivité locale, etc.) : non oui lesquelles ?

	Nom-prénom	Adresse	Téléphone-courriel
Président			
Trésorier			
Secrétaire			
Correspondant			

• **MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :**

Nombre de bénévoles (personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée) :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés Equivalent Temps Plein Travaillé :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

• **NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ASSOCIATION : enfants (-18 ans)**

Nombre d'adhérents palavasiens :dont.....enfants et.....adultes

Nombre d'adhérents non palavasiens :dont.....enfants et.....adultes

• **TARIFS DES ACTIVITES :**

L'adhésion annuelle est de : (*préciser si tarifs différenciés notamment en fonction de l'âge*)

Montant adhésion 2023 :

Montant adhésion 2024:

Uniquement pour les associations sportives

La licence sportive est-elle obligatoire ? oui non

Le prix de la cotisation comprend il la licence sportive ? oui non

Si non, quel est le montant de la licence ?

Nombre de licenciés à jour de cotisations :

• **MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION**

L'association dispose-t-elle de locaux ? oui non

Si oui propriétaire locataire mis à disposition

Véhicule oui non

Outils informatiques oui non

Autres moyens matériels (*préciser*) :

.....

Votre association a-t-elle des outils de communication ? oui non

Si oui, lesquels ?

• **IMPLICATION DANS LA VIE DE LA VILLE DE PALAVAS-LES-FLOTS**

(*Démonstrations, animations, fête du nautisme, foire des associations, Téléthon...*)

1. SUBVENTION DEMANDEE POUR LA MANIFESTATION

Subvention demandée en 2024

La Ville de Palavas les Flots pourra également apporter son concours à des manifestations ponctuelles proposées par des associations, de nature à contribuer au développement culturel, sportif, social ou touristique.

Après décision du Conseil municipal, la tenue de la manifestation devra faire l'objet d'une confirmation. En cas d'annulation ou de report, il convient d'en informer par écrit M. le Maire.

Si la subvention est versée avant l'annulation de la manifestation, cette subvention devra être reversée intégralement à la Ville de Palavas les Flots.

Le président prend connaissance de la délibération n°17 /2011 fixant les règles de caducité de l'octroi des subventions.

• DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

Personne responsable de la manifestation

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Présentation de la manifestation

Nouvelle manifestation Renouvellement de la manifestation

Intitulé de la manifestation :

Date :

Lieu :

Quels sont les éléments qui ont motivé cette manifestation ?

Quels sont les objectifs de la manifestation ?

Quelle est l'action (ou les actions) qui va (vont) être réalisée(s) ?

Quel est le public visé par cette manifestation ?

- Tout public 6-10 ans 19-24 ans 30-64 ans
 0-2 ans 11-18 ans 25-29 ans 64 ans et plus
 3-5 ans

Ce projet est-il réalisé en partenariat ? oui non
si oui, lesquels ?

Avez-vous prévu des outils de communication pour ce projet ? oui non
Si oui, lesquels ?

Comment allez-vous évaluer cette manifestation (impact sur la population, sensibilisation du public...)?

Aurez-vous besoin de matériel ? Oui non

Si oui, demande à faire auprès des Services.

- **Service des sports et plages : bancs, chaises, tables, barrières....**

- **Contact : 04.67.07.73.31- secretariat.sports@palavaslesflots.com**

- **Service des sports nautiques : embarcations, bouées, ...**

- **Contact : 04.67.07.73.76. secretariat.cnmlp@palavaslesflots.com**

2. BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

DEPENSES	RECETTES
Organisation générale : Affiches Secrétariat Frais d'hébergement : Frais de déplacement : Frais de restauration : Acquisition de matériel : Réception : Récompense : Autres (à détailler) :	Subvention municipale : Autres subventions : Conseil Départemental Conseil Régional Etat Autres : Partenariat : (entreprises, sponsors, dons...) Recettes propres : Inscriptions : Droits d'entrée : Vente d'objets divers : Autres (à détailler) :
TOTAL DEPENSES €	TOTAL RECETTES €

La subvention de€ représente.....% du total des recettes
 (Montant attribué/total des produits) x100.

4-1 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous déposez ce dossier.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices *:

inférieur ou égal à 200 000€

supérieur à 200 000€*

- demande une subvention de : €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

N° IBAN :

BIC :

Fait le à

Signature :

* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

* Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n° 1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

* Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

